



METPARK

Place à la mobilité

PREFECTURE
DE LA GIRONDE

04 JUL. 2023

Bureau du Courrier

Procès-verbal

de la séance du conseil d'administration de la régie
du mercredi 17 mai 2023

PV N° 2023/03

Administrateurs présents :

- Monsieur Christophe DUPRAT
- Madame Géraldine AMOUROUX
- Monsieur Patrick BOBET
- Monsieur Gérard CHAUSSET
- Monsieur Olivier ESCOTS
- Monsieur Stéphane MARI
- Madame Isabelle RAMI
- Monsieur Emmanuel SALLABERRY

Administrateurs absents :

- Madame Béatrice de FRANÇOIS
- Monsieur Patrick PAPADATO ayant donné pouvoir à M. ESCOTS
- Madame Brigitte TERRAZA

Est présente pour la DGFIP :

- Madame Danielle MOLIA, comptable publique

Est présent pour Bordeaux Métropole :

- Monsieur Sébastien DABADIE, direction générale mobilité

Est présent pour les associations :

- Monsieur Jacques DUBOS, Trans'cub

Sont présents pour les représentants du personnel :

- Madame Céline PERRUCHE
- Monsieur Roger LEVY

Sont présents pour la Régie :

- Monsieur Nicolas ANDREOTTI, directeur général
- Madame Céline BORDIN MORA, directrice financière
- Monsieur Miguel SEGUIN, directeur technique
- Monsieur Hivann SOUHAIR, chef du service de la fourrière,
- Madame Charlotte HIRIART, responsable juridique
- Madame Marion COULAY, responsable du service commande publique,
- Madame Virginie GAUTHIER, responsable satisfaction client, études, marketing et communication
- Madame Morgane CROUZILLE, chargée de développement communication et qualité
- Monsieur Laurent AZZOLA, contrôleur de gestion
- Madame Aurélie LALY, assistante de direction
- Madame Fabienne GARELLI, assistante de direction

M. le président souhaite la bienvenue à Mme Géraldine AMOUROUX, nouvelle administratrice, qui remplace Nicolas FLORIAN. Il propose de faire un tour de table afin que tout le monde se présente.

Mme AMOUROUX remercie pour l'accueil du conseil d'administration. Elle précise être conseillère municipale de la ville de Bordeaux et conseillère départementale du canton de Bordeaux 3 (Caudéran et St Augustin). Elle est ravie de rejoindre cette instance et est curieuse de découvrir les travaux de la Régie.

Chaque participant au conseil d'administration se présente ainsi que les administrateurs en visio.

M. le président demande si la 2^{ème} association a été désignée par Bordeaux Métropole ?

M. ANDREOTTI répond que la Régie a sollicité les services de Bordeaux Métropole à plusieurs reprises mais que pour l'instant, cette désignation n'a pas eu lieu.

M. le président demande si les membres du conseil d'administration ont des remarques à formuler sur le procès-verbal de la séance du 29 mars 2023. Aucune remarque n'est faite, le PV est adopté.

Info/2023/03/01 : information sur l'évolution de l'activité

M. ANDREOTTI indique qu'à fin avril, il est constaté une baisse de 3 % du nombre d'abonnés qui sont répartis de la façon suivante : 8 114 abonnés VL dont 3 412 abonnés résidents et 4 702 abonnés permanents. Cette baisse est due à la résiliation de 110 abonnements sur le parking de Pessac par la mairie de Pessac ainsi qu'à la résiliation de 80 abonnements par une société de location de voitures sur le parking St Jean. Il précise que la Régie assiste à un nouveau phénomène qui est la résiliation de certains usagers excédés par les conditions d'insalubrité et d'insécurité dans les parkings dues aux squats de marginaux. Il est constaté à fin avril 138 abonnements motos, 415 abonnements vélos et 674 autres abonnements de type autopartage, multicartes. Le nombre d'amodiés est de 1 385 à fin avril 2023.

La fréquentation horaire est en baisse de 7,80 % par rapport à avril 2022. Les mouvements sociaux qui ont impacté la France et également la ville de Bordeaux ont eu un effet sensible sur la fréquentation.

A fin avril, le chiffre d'affaires horaires est en baisse de 1 %. Le chiffre d'affaires horaire mensuel cumulé représente 4,2 M€ contre 3,8 M€ en avril 2022. Cette hausse est due à l'augmentation tarifaire du 1^{er} janvier dernier.

M. le président précise que ces chiffres représentent le chiffre d'affaires et non le bénéfice. Il rappelle que dans le même temps, les charges ont augmenté et notamment l'électricité.

M. ANDREOTTI indique que les autres recettes : abonnés, conventions et amodiations représentent 3,2 M€ à fin avril. Le total des recettes est de 7,5 M€.

La fourrière automobile est en baisse par rapport à la même période de l'année dernière. En effet, il est enregistré une diminution de 9 % de véhicules entrés, 3 751 en 2023 contre 4 113 en 2022, soit une perte de 362 véhicules. Le chiffre d'affaires cumulé au 30 avril 2023 est de 769 000 €, en baisse de 2,5 % par rapport à la même période 2022.

Est joint à cette information, un nouveau tableau récapitulatif des abonnements et des amodiations de manière détaillée. Il permet d'avoir des moyennes et des pourcentages de variation. La répartition des enlèvements fourrière par commune et par polices nationale et municipale est également jointe.

M. le président ajoute que le fichier des cartes grises est toujours aussi bien tenu car la commune de St Aubin de Médoc a reçu 2 cartes grises pour le même véhicule avec la même immatriculation dont 1 carte où la commune est propriétaire et la 2^{ème} où la commune est locataire de ce véhicule. Il n'est pas optimiste pour ce qui est des recettes des recouvrements concernant la fourrière.

Mme MOLIA répond que malheureusement, c'est ce qu'elle constate également.

Info/2023/03/02 : marchés publics passés par le directeur général

Mme GOULAY indique que, depuis le dernier conseil d'administration, 7 marchés et 6 avenants ont été notifiés. 182 bons de commande ont été signés pour le SPIC et 14 pour le service de la fourrière.

Info/2023/03/03 : information sur le déroulement des travaux

M. SEGUIN précise qu'en ce qui concerne la réfection de l'étanchéité du toit terrasse du parking centre commercial Mériadeck, les travaux se sont achevés la semaine dernière. La réception de ceux-ci n'a pu avoir lieu car l'aspect de la dalle béton est inacceptable. Il a été demandé à l'entreprise de tout refaire. La livraison a été reportée courant juillet. 4 nouvelles bornes de recharge électrique ont été installées sur le niveau terrasse du parking Victor Hugo. Dans le cadre du MGP, le PC pour le parking test Gambetta a été déposé. Le projet a été repris en fonction des demandes faites par les élus, par la commission des avant-projets et par la commission UNESCO. Le projet a été architecturalement allégé et un peu dépouillé pour laisser une transparence et l'espace végétalisé a été agrandi prenant de l'ampleur entre la rue Georges Bonnac et la rampe d'accès. Le projet est plus discret que prévu initialement, à la demande de l'architecte des Bâtiments de France.

M. le président fait remarquer que le mur de la rampe risque de ne pas rester blanc longtemps.

M. SEGUIN répond que la végétation devrait rapidement descendre sur celle-ci et couvrir une partie du mur. Pour ce qui est du MGP, la Régie va recevoir bientôt l'APS du maître d'œuvre. Pour l'instant, le calendrier est respecté. Pour ce qui est des locaux mobilités douces, il présente les 3 nouveaux projets de METSTATION qui sont sur Victor Hugo, Pey-Berland et Front du Médoc. Sur Victor Hugo, le projet réceptionné est plus ambitieux que prévu. Ce parking est central et très fréquenté et METPARK souhaitait donner une autre image de ce parc. Le local mobilités douces sera plus important et son accès donnant sur le niveau rue est un atout

notamment celui donnant rue de la Ferme de Richemont. Une grande partie de la façade serait ouverte pour donner un effet vitrine comme sur 8 mai 45 avec proposition de divers services pour retrouver une uniformité avec les autres locaux mobilités douces comme une station de gonflage, un espace réparation, 150 vélos pourraient y stationner dont une vingtaine de vélos cargos et des vélos électriques.

M. ANDREOTTI précise que la création de ces locaux mobilités douces conduit à supprimer des places VL dont 12 sur Victor Hugo. La Régie a clairement la volonté d'accompagner le développement de la mobilité douce. Le nom METSTATION a été déposé la semaine dernière.

M. SEGUIN indique que sur le parking Pey-Berland, le projet mobilités douces est moins ambitieux car l'accès pour les vélos est un peu compliqué. Le local actuel proche de l'ascenseur sera agrandi avec une capacité de 50 vélos et 2 vélos cargos. Le parking local mobilités douces de Front du Médoc situé à l'angle des rues Robert Lateulade et Claude Bonnier dont l'accès est direct sera agrandi. Il aura un effet vitrine et les services seront également proposés comme sur Victor Hugo. Sa capacité sera de 130 vélos et 20 vélos cargos avec des casiers électriques et une vingtaine de trottinettes. Ce local est semblable à celui du 8 mai 45.

M. le président ajoute qu'avec ces nouveaux locaux mobilités douces, c'est plus de 500 vélos qui pourront stationner.

M. SEGUIN précise que le local mobilités douces de Pey-Berland devrait être terminé d'ici fin d'année et les 2 autres seront livrés au printemps 2024.

M. ANDREOTTI indique que le local 8 mai 45 devrait être livré en novembre 2023 et sera la version la plus ambitieuse des locaux mobilités douces.

M. le président fait remarquer que sur la politique mobilité de la Métropole, METPARK est présente que ce soit sur le stationnement vélos et sur des bornes de recharge pour les véhicules électriques. La Régie est plutôt bien car cela représente des investissements lourds qui participent à l'amélioration et à l'utilisation d'autres modes de déplacement sachant que le métier de base de la Régie est le stationnement des voitures.

M. CHAUSSET tient à féliciter ces opérations qui sont tout à fait positives. Une communication est certainement prévue et demande si les associations cyclistes comme Vélo Cité ont été consultées sur ces aménagements. Il pense qu'il y aurait certainement quelque chose à faire comme un temps fort pour faire connaître ce type d'aménagement et d'évolution des espaces vélos.

M. ANDREOTTI répond que l'association Vélo Cité a été associée et a fait partie du jury de sélection du maître d'œuvre. Cette association était satisfaite et a expliqué que ce concept est unique au niveau national. En septembre, une communication sera faite pour le début des travaux sur 8 mai 45 et avec une grande campagne de communication en novembre-décembre lors de la livraison du 1^{er} concept METSTATION. Les services communication de METPARK, de Bordeaux Métropole et de KEOLIS sont en relation régulière pour préparer les actions de communication commune.

M. CHAUSSET indique que la semaine de la mobilité a lieu fin septembre. Ce serait peut-être bien que METPARK communique à ce moment-là.

Mme GAUTHIER précise que toutes les actions de communication sur la dernière partie de cette année et 2024 vont être orientées vélo, notamment sur la semaine de la mobilité et sur l'événement Vélo Tour.

M. CHAUSSET indique qu'il serait bien également d'en informer le club des villes cyclables et il y a aussi les talents du vélo. Cette initiative de la Régie pourrait être saluée au niveau national. Mme RAMI fait partie du club des villes cyclables ainsi que lui. Ces aménagements pourraient être relayés tout à fait favorablement car cela favorise la politique du vélo.

Mme RAMI tient à souligner l'effort fait par la Régie pour le stationnement des vélos car il y en aura besoin. Est-ce que le taux d'occupation des espaces vélos est connu notamment par les scooters et les motos ?

M. ANDREOTTI répond par la négative. Dans toutes ces futures METSTATION, il est prévu d'avoir un guidage à la place avec comptage précis des taux d'occupation comme c'est le cas actuellement pour les voitures sur le parking Amédée St Germain. Les utilisateurs sauront en temps réel s'il reste de la place. Les espaces vélos sont actuellement plus ou moins occupés suivant leur accessibilité.

Mme RAMI indique que ce serait bien d'en discuter avec la mairie de Bordeaux notamment avec Patrick PAPADATO. Est-ce que les opérateurs de free floating ont contacté la Régie ?

M. ANDREOTTI répond par la négative mais peut-être qu'ils le feront. METPARK a été contactée par les services métropolitains pour un éventuel stockage de vélos que Bordeaux Métropole va mettre à disposition pour les grandes manifestations comme la coupe du monde du rugby 2023, les JO 2024 et la demi-finale top 14 en 2025. METPARK a proposé des solutions.

Mme RAMI demande si la Régie n'est pas opposée à discuter avec des opérateurs sur des places de stationnement d'engins de free floating ? Ces opérateurs pourront donner des données de circulation pour voir quels sont les trajets les plus utilisés pour notamment sécuriser les usagers et voir si les places de free floating qui sont sur la voirie sont suffisantes. Ces informations permettront de gérer au mieux le stationnement de tous les engins et trouver si besoin d'autres sources de stationnement possibles.

M. ANDREOTTI répond que METPARK n'est pas du tout opposée à cette démarche et aimerait attirer ces opérateurs. La Régie a un atout car les locaux mobilités douces sont sécurisés et les 2 roues sont à l'abri mais manquent de visibilité. En effet, les 2 roues ne sont pas visibles comme ils peuvent l'être sur la voirie.

Info/2023/03/04 : exercice incendie avec le SDIS 33 sur le parking Mérignac centre

M. ANDREOTTI indique que le 20 avril dernier, les pompiers ont réalisé avec les services de METPARK une manœuvre incendie portant sur une simulation d'un feu sur véhicule au niveau -3 de ce parking. Comme indiqué dans le courrier du SDIS 33, la diffusion de l'alerte auprès des personnels et occupants du parking s'est opérée rapidement, les actions réflexes conduites le jour de l'exercice se sont révélées appropriées, l'alerte des secours a été effectuée par le SSIAP et a été satisfaisante en délai et contenu, les mesures d'évacuation des personnes, de

regroupement et de recensement se sont effectuées dans un délai et des conditions satisfaisantes, le principe d'accueil des secours qui implique de renseigner ou d'orienter le SDIS vers une personne qui dispose des accès et connaissances relatives au parking et la mise à l'abri des personnes ont été appliquées et ont permis un engagement rapide des moyens du SDIS et la collaboration entre le SDIS et l'exploitant du parking a été très efficace. Ce retour du SDIS est plutôt très bon et ce satisfecit souligne les gros progrès réalisés ces dernières années par la Régie en terme de sécurité. Il tient à souligner la qualité de formation et d'engagement des salariés de METPARK qui, aujourd'hui, sont totalement à même d'accueillir et d'accompagner les effectifs du SDIS en cas d'un incendie dans les parkings.

M. le président précise que ces remerciements sont à partager avec ceux qui oeuvrent. Il rappelle que, depuis l'incendie survenu sur le parking des Salinières, le SDIS est extrêmement vigilant sur les commissions de sécurité. Les agents de la Régie se sont formés et est présentée à ce conseil d'administration une délibération portant sur le sprinklage. Bravo à tout le monde.

Info/2023/03/05 : population marginale dans les parkings : suite

M. ANDREOTTI indique que le conseil d'administration a été alerté il y a plusieurs mois sur les difficultés rencontrées. La situation est toujours aussi catastrophique si ce n'est plus. Un marginal est décédé suite à une overdose dans le parking Pey-Berland il y a 3 semaines. Ce phénomène touche essentiellement les parkings centraux de Bordeaux : Pey-Berland, Victor Hugo, St Jean et Grands Hommes. Des mains courantes d'opérateurs de stationnement ont été jointes à cette information avec quelques photos qui sont très parlantes dont un SDF à qui il avait été demandé de partir et qui a cassé la borne d'entrée au niveau -7 de Grands Hommes dont les réparations ont coûté à la Régie 6 000 €. Sur ce parking, sont installées actuellement des tentes Quechua. Certains marginaux sont très violents, sous stupéfiants et/ou alcoolisés. Quelques photos sur Pey-Berland montrent qu'un local Orange a été forcé et les marginaux ont installé des matelas. C'est dans un état d'insalubrité déplorable.

Un courrier de résiliation d'un client a été joint à cette information démontrant que la population marginale pose de très gros problèmes à METPARK. Les clients sont excédés de retrouver leur véhicule dégradé et constate de l'insalubrité malgré tout ce que fait la Régie. Comme sollicité par le conseil d'administration à l'unanimité, une motion avait été votée afin que M. le préfet et M. le maire de Bordeaux soient saisis sur cette problématique. Le 14 avril dernier, un courrier leur a été adressé mais à ce jour, METPARK n'a reçu aucune réponse. Sont annexées également à cette information quelques photos montrant notamment les escaliers du parking Pey-Berland propriété de FONCIA. Le squat par les marginaux coûte très cher à la Régie. Sur Grands Hommes, il est prévu que 2 maitres-chiens soient présents en juin pour un coût de 15 000 €. METPARK est démunie car les pouvoirs publics l'ont abandonnée. Ce point sera le fil rouge des prochains conseils d'administration car cette population cause de grosses difficultés.

M. le président précise que ce point avait été longuement abordé lors du dernier conseil d'administration et il avait été dit qu'il pourrait y avoir un drame et malheureusement, cela est arrivé. Les forces de police et de sécurité ont été quasiment inexistantes lors de cette opération même pour un décès. Il pensait que la Régie aurait eu une réponse de la part de M. le préfet et de M. le maire de Bordeaux. Il demande à M. ESCOTS, adjoint au maire de Bordeaux, d'essayer de saisir M. le maire pour qu'il y ait une réponse. Il ne demande pas qu'il donne 100 % raison à la Régie mais METPARK sollicite une mobilisation pour éviter un drame. Il comprend que les solutions ne sont pas faciles à trouver mais si elles ne sont pas recherchées, elles ne seront pas trouvées. Il souhaite éviter d'autres drames. Sans esprit de polémique, il faut trouver tous ensemble des solutions parce sinon, le risque est que les marginaux pensent qu'ils sont chez eux, comme le stipule cette abonnée qui a résilié son abonnement. En effet, les marginaux accusaient cette dame « d'avoir pris quelque chose sur leur spot ». Ils se croient donc chez eux. La Régie est face à une difficulté d'appropriation du domaine public. Il faut arriver à trouver des solutions. La prochaine fois qu'il croisera M. le préfet, il essaiera de lui parler de ces difficultés. Il faut se mettre autour de la table sans esprit polémique pour essayer de trouver des solutions afin d'éviter un drame notamment vis-à-vis d'un salarié de la Régie.

M. ESCOTS partage les mêmes constats. Sans préjuger du courrier que pourra faire M. le maire de Bordeaux, il y aura, il pense, une sollicitation des services de l'Etat notamment par rapport à une salle de consommation. C'est un dossier qui est dans les tuyaux depuis plusieurs années. Il y a évidemment le volet sécurité, la présence des forces de l'ordre pour sécuriser les habitants, les riverains et les usagers du parc. Il y a aussi la prise en charge de ces personnes qui sont laissées à elles-mêmes. Lors de la nuit de solidarité en janvier, un travail a été mené pour recenser dans certains parcs de stationnement la population marginale et leurs besoins. La prise en charge de ces personnes viendra sécuriser la vie dans ces secteurs et autour des parkings. Tout le monde attend des réponses, METPARK de la part de la ville et de la préfecture et la ville de Bordeaux notamment du côté de la Préfecture. Cela fait plusieurs mois voire plusieurs années que ce sujet est abordé.

M. le président est d'accord avec M. ESCOTS sur la sollicitation de l'Etat. Son intervention n'était pas inamicale mais il faut que la Régie ait des réponses pour pouvoir mettre en place des choses pour tenter de remédier à cette situation.

M. ANDREOTTI indique qu'est présenté également un florilège des avis sur les réseaux sociaux qui sont très durs pour la Régie qui investit des sommes colossales notamment avec la contractualisation pour la présence dans les parcs de 2 maîtres-chiens. Ces commentaires sont faits à juste titre car la situation est parfois intenable.

M. LEVY fait remarquer que s'il y avait des surveillants sur certains parcs il y aurait peut-être moins de problème ?

M. ANDREOTTI répond qu'il va faire la même réponse que lors des 3 derniers conseils d'administration. A titre d'exemple, sur le parking St Jean où un agent est sur place 24 H/24, la situation est aussi compliquée. Si la solution miracle était de mettre un agent en salle de contrôle pour lutter contre ces difficultés, cela ferait déjà longtemps que ce serait fait. Il précise que l'agent va se sentir dans une situation plus que délicate et difficile car face à 7 ou 8 marginaux drogués, alcoolisés, armés, avec des chiens et pour certains qui sortent de prison, il ne sait pas ce que pourra faire l'agent. Sur le parking St Jean, tous les soirs, les marginaux arrivent en groupe

de 10 ou 15 alors que sur ce parc, un agent est présent 24H/24. Ce n'est malheureusement pas la solution.

M. LEVY indique qu'un agent de sécurité ne sert à rien non plus, donc la Régie ne fait rien. Par contre, il ne comprend pas que sur le parking Grands Hommes alors que c'est un autre opérateur qui le gère, il n'y avait pas de casse, ni de squat. Il ne dit pas que les autres opérateurs sont meilleurs que METPARK mais à l'époque, l'ancien gestionnaire avait du personnel sur place et peut-être que ses agents appelaient les forces de l'ordre. Il y a bien quelque chose car ce gestionnaire ne rencontrait pas les mêmes difficultés que la Régie.

M. ANDREOTTI répond qu'il rejoint M. ESCOTS, les marginaux ne sont les mêmes qu'il y a 5 ans. Sur Pey-Berland, il y a toujours eu des marginaux sur ce parc mais ce ne sont plus les mêmes. Auparavant, le marginal mendiait mais ne dérangeait pas. Mais aujourd'hui, ce ne sont plus les mêmes, ce sont des jeunes violents, agressifs, malades, tous sous alcool, sous stupéfiant et qui ont des problèmes psychiatriques. METPARK est une régie de stationnement et ne sait pas faire pour lutter contre cette population.

M. LEVY précise qu'il serait certainement souhaitable de recruter des maîtres-chiens plutôt que de faire appel à des sociétés privées.

M. ANDREOTTI répond qu'un maître-chien a été embauché temporairement sur Victor Hugo en décembre 2022, le 1^{er} a tenu 4 H, le 2^{ème} 6 H et le 3^{ème} 8 H en laissant le chien dans la voiture. Il faut toujours essayer, la Régie ne va jamais démissionner. Un maître-chien sera présent sur Grands Hommes en juin. Mais METPARK ne peut pas lutter contre cette problématique seule. Il faudrait notamment des médecins, des policiers et des médiateurs sociaux.

M. le président ajoute qu'il ne faut pas mettre en danger les salariés de METPARK.

M. LEVY répond que si l'agent est en salle de contrôle, il n'est pas en danger. Sur 8 mai 45, un agent s'est fait agresser et c'était bien la 1^{ère} fois.

M. le président précise que certains parkings sont plus ou moins dangereux. Les autres opérateurs de stationnement rencontrent les mêmes difficultés notamment avec l'incendie du parking Salinières dont plus aucun extincteur ne fonctionnait, les portes étaient cassées du fait d'actes d'incivilité de marginaux. Aujourd'hui, la solution ne viendra pas que de METPARK mais par une prise de conscience et un accompagnement mis en place. Les marginaux deviennent de plus en plus violents et aujourd'hui, c'est un métier de pouvoir les encadrer. Il emploie à dessein le mot encadrer car s'ils sont mis dehors, ils vont traîner et vont revenir. Il faut trouver des solutions pour certains pour leur montrer un autre chemin que la situation dans laquelle ils se trouvent. Cela n'est pas le métier d'un agent qui est en salle de contrôle car à la 1^{ère} agression d'un agent, le représentant des salariés qu'est M. LEVY, dirait que le salarié a été mis en danger et il aurait raison.

M. LEVY répond par la négative car un salarié qui est en salle de contrôle, il peut appeler la police.

M. le président lui fait remarquer que la police ne vient pas et ne descend pas dans les niveaux même quand il y a un mort.

M. LEVY précise que les parcs n'ayant pas de surveillant, au lieu d'avoir 1 marginal maintenant il y en a 10. S'il y avait un agent, peut-être qu'il y aurait moins de marginaux.

M. le président répond qu'il n'y a que M. LEVY qui est convaincu de cela.

M. ANDREOTTI indique qu'il y a des opérateurs 24H/24 qui interviennent sur l'ensemble des parcs. La problématique n'est plus du tout sur le niveau qui est évoqué par M. LEVY. Le fait d'être confronté à cette population dépasse largement la Régie et il précise avoir l'humilité de le reconnaître comme l'ensemble des autres opérateurs. Il indique avoir échangé avec le directeur régional d'INDIGO qui a expliqué avoir arrêté de prendre des sociétés de sécurité qui lui coûtaient très chers car la situation est encore pire qu'avant. Il faut aussi reconnaître que la Régie est limitée pour lutter contre cette problématique.

M. LEVY ajoute qu'il parle d'éviter car si un marginal entre dans un parking où il y a un surveillant, d'autres peut-être ne rentreraient pas. Il ne sait pas si cela marcherait mais il faudrait peut-être essayer.

M. ANDREOTTI indique pour l'avoir vu, tous les soirs, sur le parking St Jean, des groupes de SDF arrivent par la trémie voitures et l'agent dans la salle de contrôle est démuni. Il ne peut rien y faire car c'est trop dangereux. Si M. LEVY a le remède miracle pour remédier à ces difficultés, qu'il le donne et cela serait mis en place.

M. LEVY demande si le parking Grands Hommes est équipé de portails en entrée et en sortie ? Sur St Jean, il n'y a pas de portail au niveau des trémies, ils peuvent rentrer mais sur Grands Hommes, avec les portails normalement, ils ne peuvent pas entrer.

M. ANDREOTTI répond que sur Grands Hommes, tout le monde rentre comme il veut.

M. LEVY demande s'il y a des portails ?

M. ANDREOTTI répond qu'il est surpris de cette question car, comme lui, il connaît ce parking.

M. LEVY précise qu'il ne connaît pas bien ce parc.

M. ANDREOTTI s'étonne fortement car cela fait 2 ans que la Régie gère cet ouvrage et que M. LEVY en charge du nettoyage des parcs le nuit n'a donc jamais mis les pieds dans ce parc !

M. LEVY répond que du fait qu'il n'y a plus de carte de stationnement, il ne se rend pas sur ce parking.

M. ANDREOTTI précise que dans tous les véhicules de service, une carte de stationnement donne accès à tous les parkings. Il est un peu inquiet que M. LEVY ne connaisse pas le parking Grands Hommes alors que METPARK le gère depuis 2 ans.

M. CHAUSSET comprend M. le directeur général. En attendant la réponse de la Préfecture qui risque de prendre du temps, la situation risque de s'empirer. Est-ce qu'il ne faudrait pas mettre les moyens sur 1 parking et ensuite voir ce que cela donne, faire une expérimentation ? Peut-être faire quelque chose de différent. Il

constate également des dégradations quand il se rend dans les parkings et parfois des portes qui sont ouvertes alors qu'elles devraient être fermées. Il faudrait essayer sur un parking choisi en mettant des moyens pendant 3 mois de faire le maximum ou faire différemment et expérimenter. Il ne faut pas attendre que M. le préfet réponde et qu'il veuille bien envoyer la police de temps en temps.

M. le président répond qu'une expérimentation va être menée sur 1 parking en mettant 2 maîtres-chiens pendant 1 mois sur le même créneau horaire qui va coûter 15 000 €.

M. CHAUSSET fait remarquer qu'un mois ce n'est pas suffisant et peut-être que des maîtres-chiens ne sont également pas suffisants. Il faudrait peut-être contacter des associations qui ont la fibre sociale.

M. ANDREOTTI répond que cela fait 4 ans que la Régie essaie de tisser des liens avec la Case juste pour leur demander de récupérer les seringues qui sont dans le parking Victor Hugo. METPARK a dû contracter un marché public pour ramasser les seringues dans les parkings.

M. le président précise que le conseil d'administration ne détient pas toute la vérité. La Régie essaie des choses.

Mme AMOUROUX indique ne pas avoir l'expérience et le recul des autres administrateurs, mais pour elle, cela relève d'un travail collaboratif sur la prévention et l'accompagnement social par rapport à l'usage de stupéfiants. Tout ceci n'est pas de la compétence de METPARK. Elle souhaite bon courage aux maîtres-chiens car les marginaux ont également des chiens. Si la ville de Bordeaux et surtout les services de l'Etat ne sont pas dans la collaboration sur ces sujets, elle pense que METPARK va faire du surplace. A minima, ce serait bien qu'il y ait des propositions avec des partenariats, des conventionnements pour que cela soit un travail collaboratif car le phénomène est à multiples visages et pas simplement celui de la sécurité ou de la salubrité.

Info/2023/03/06 : bilan des actions de communication interne

Mme CROUZILLE indique que METPARK a développé un projet global de communication interne en 2021 qui s'est tourné autour de 4 objectifs principaux : la création de nouveaux supports d'information et de communication, la communication interne et les échanges transversaux et la création de lieux et de moments de convivialité. Autour de ces 4 objectifs, de nombreuses actions ont été déployées à destination des salariés. En 2022, la course solidaire de METPARK a été créée pour les collaborateurs. Ils participent aussi à des tournois inter-entreprises organisés par les clubs partenaires avec toujours beaucoup d'enthousiasme. Les valeurs sportives de METPARK sont aussi véhiculées à travers des paris sportifs entre collaborateurs. En 2022, plus de 50 places ont été gagnées par les agents. Des jeux internes ont été créés comme un rallye photos. L'idée est de faire participer les salariés. Une newsletter est publiée chaque année qui informe sur les actualités majeures de la Régie et qui met en exergue les femmes et les hommes qui la composent notamment à travers de rubriques et de portraits. Il y a eu la distribution de goodies. Il faut savoir qu'en période de Noël, des décorations sont mises en place sur les sites principaux de la Régie pour insuffler un esprit de Noël.

En 2023, pour la partie événementielle, METPARK conviera ses collaborateurs en septembre prochain à l'événement Vélo Tour qui est une manifestation découverte-insolite du vélo à Bordeaux.

M. ANDREOTTI précise que l'événement Vélo Tour rencontre un gros succès avec plus de 5 000 participants sur Bordeaux. La Régie réfléchit à un éventuel partenariat sur cette course.

Mme CROUZILLE indique que les jeux internes continueront en 2023. Le nombre de parution de la newsletter sera augmenté en passant à 4 parutions annuelles. De nouveaux goodies seront distribués. Des projets de rénovation et de réaménagement des lieux de pause sont en cours.

M. ANDREOTTI précise que les membres du conseil d'administration seront également destinataires des nouveaux goodies.

Mme CROUZILLE indique que pour l'intégration et la cohésion, un séminaire est organisé le 27 juin dont le but est de réunir les collaborateurs sur une demi-journée pour partager ensemble les réussites de l'année écoulée, pour faire le bilan et fédérer autour de sujets transverses et importants pour la Régie, telles que la digitalisation, l'innovation, l'optimisation et l'expérience clients. Une journée d'intégration pour les nouveaux agents sera mise en place permettant la transmission d'informations nécessaires pour que leurs premiers jours à la Régie se passent le mieux possible. En 2024, METPARK renforcera ses actions et en déploiera de nouvelles en phase avec la Régie et les besoins des collaborateurs.

M. ANDREOTTI précise que le séminaire METPARK sera organisé le 27 juin. Les salariés y seront conviés ainsi que l'ensemble des administrateurs. Ce séminaire se déroulera sur une demi-journée. Les administrateurs qui ne pourraient être présents tout le long du séminaire auront la possibilité de venir au moment de convivialité qui aura lieu à 12 H 30.

Info/2023/03/07 : bilan sur les partenariats sportifs et leurs atouts

Mme CROUZILLE indique que la saison sportive est quasiment terminée. Cette année, METPARK était partenaire de l'UBB, du club des Burdis, d'Ambitions Girondines et des Boxers de Bordeaux d'où une parité parfaite en 2022 et 2023. Les partenaires sportifs sont une source de visibilité très importante pour la Régie. Grâce à eux, la notoriété de METPARK s'est développée notamment par les vidéos qui sont diffusées les soirs de match, le logo sur les maillots et les panneaux publicitaires. Des jeux concours ont été organisés sur les réseaux sociaux avec les clubs, ce qui permet de gagner en visibilité et d'accroître la communauté réseaux sociaux de METPARK de façon très importante. La Régie a enregistré + 121 % d'abonnés sur l'ensemble des contenus des réseaux sociaux grâce aux partenaires sportifs.

L'UBB affiche une moyenne de 28 000 supporters et METPARK a su se rendre visible à chaque match grâce à un dispositif de panneau led en bord de terrain. La Régie a également mis en place une campagne multicanal à l'occasion du match UBB/CASTRES en septembre où une vidéo a été diffusée à plusieurs reprises ainsi que sur les encarts du web magazine. METPARK a pu profiter de la communauté réseaux sociaux de l'UBB suivis par plus de 500 000 personnes.

Les Boxers de Bordeaux ont multiplié les guichets fermés cette saison avec une affluence moyenne de 2 800 supporters par match. Les spectateurs peuvent visionner plus d'une dizaine de fois la vidéo qui met en scène les joueurs sur le parking 8 mai 45 d'où une communication impactante et dynamique autour du parking. Un jeu concours mis en place cette année a permis de gagner plus de 10,8 % de personnes sur Instagram ainsi qu'une couverture de 140 %. Ce club est particulièrement suivi sur le territoire bordelais et a une grande communauté sur les réseaux sociaux avec plus de 30 000 personnes qui les suivent.

Ambitions Girondines, club de basket féminin, est partenaire de la Régie depuis 2 ans. Le logo de la Régie est présent sur les maillots des joueuses.

Le club des Burdis, club de volley féminin, est partenaire de METPARK depuis 1 an. Cette équipe a brillé cette année avec une succession de victoires qui les place à la 2^{ème} place du classement et a remporté la coupe fédérale en avril dernier.

Les partenaires sportifs sont très importants pour METPARK. Ils sont porteurs de visibilité et permettent de véhiculer une image plus dynamique des parkings.

Affaire 2023/03/01 : remplacement d'un membre de la commission d'appel d'offres de METPARK

Mme HIRIART indique que cette délibération vise à nommer Mme Géraldine AMOUROUX en remplacement de M. Nicolas FLORIAN comme suppléante de Mme Isabelle RAMI au sein de la commission d'appel d'offres de METPARK.

Le conseil d'administration adopte à l'unanimité la délibération n° 2023/03/01P

Affaire 2023/03/02P : création de la commission de délégation de service public et élection de ses membres

Mme GOULAY précise que METPARK passe des concessions et en tant qu'établissement public, la Régie doit créer et élire une commission de délégation de service public. METPARK n'était pas dotée de cette instance qui a été créée en 2019 par une loi et la réglementation n'était pas très claire sur les établissements publics jusqu'à présent. La Préfecture a confirmé à la Régie que cette commission devait être créée.

M. ANDREOTTI indique qu'elle se réunira pour la 1^{ère} fois le 19 juin pour juger de la 1^{ère} phase de candidature de l'appel à concession public des IRVE.

Mme GOULAY propose que cette commission soit composée de la même façon que la commission d'appel d'offres pour les membres titulaires et suppléants. M. le directeur général sera président de cette commission.

M. BOBET ajoute que c'est ce qui se fait le plus couramment à l'exception d'une thématique très précise et lorsqu'un administrateur a une vraie compétence sur cette thématique, il lui est proposé de faire partie de cette commission sinon, ce sont les mêmes membres que la commission d'appel d'offres.

Le conseil d'administration adopte à l'unanimité la délibération n° 2023/03/02P

Affaire 2023/03/03P : règlement intérieur du conseil d'administration : modification

M. ANDREOTTI indique que, comme l'avait souligné justement M. DUBOS, il est proposé de modifier seulement l'article 3 du règlement intérieur où il est précisé que les représentants des 2 associations d'usagers disposent d'une voix consultative au sein du conseil d'administration.

M. DUBOS ajoute que cela est conforme à ce qui avait été décidé par la CUB à l'époque.

Le conseil d'administration adopte à l'unanimité la délibération n° 2023/03/03P

Affaire 2023/03/04P : mise en place d'une redevance versée à Bordeaux Métropole dans le cadre de la gestion des parcs de stationnement confiés à la Régie

M. ANDREOTTI indique que Bordeaux Métropole a pris une délibération il y a quelques semaines et la Régie est dans l'obligation de prendre une délibération miroir.

Mme BORDIN-MORA précise que, comme évoqué lors du vote de la délibération sur le budget, une redevance va être versée à Bordeaux Métropole comprenant une part fixe et une part variable. La part fixe est assise sur le foncier avec un prix au m² des parkings mis à disposition par Bordeaux Métropole. La part variable est basée sur le chiffre d'affaires réalisé par la Régie. A titre informatif, la part fixe devrait s'élever à 220 000 € et la part variable dépendra du résultat et du chiffre d'affaires. Si le résultat avant impôts et intéressement est inférieur à 1,5 M€ par an, rien ne sera versé ; entre 1,5 M€ et 2 M€, 2 % du chiffre d'affaires sera reversé et si le résultat réalisé est supérieur à 2 M€, la redevance s'élèvera à 3 % du chiffre d'affaires.

M. le président ajoute que cette redevance viendra en moins des bénéfices que pourrait faire la Régie.

Le conseil d'administration adopte à l'unanimité la délibération n° 2023/03/04P

Affaire 2023/03/05P : tableau des effectifs : modification

M. ANDREOTTI indique que cette modification fait suite à des ajustements de la réorganisation actés en début d'année. Quelques postes ont été créés au niveau de la direction d'exploitation avec la mise en place de 3 districts et quelques changements opérés pour certains rattachements hiérarchiques dans certains services ou directions. Par ailleurs, un service satisfaction clients, études, communication et marketing a été créé afin de promouvoir l'image et la notoriété de METPARK notamment auprès des clients. La Régie a renforcé l'équipe support informatique.

Le conseil d'administration adopte à l'unanimité la délibération n° 2023/03/05P

Affaire 2023/03/06P : nouvelles conditions générales de vente : adoption

Mme HIRIART indique que par délibération en mars 2022, le conseil d'administration avait adopté les nouvelles conditions générales de vente pour les abonnements. Afin de se mettre en conformité avec les dernières évolutions du droit de la consommation et de sécuriser davantage les relations avec les usagers, ces conditions générales de vente ont été mises à jour. Il est proposé aux membres du conseil d'administration d'adopter ces nouvelles conditions générales de vente dans lesquelles ont été dissociés de manière précise les abonnements pour les VL, les abonnements pour les 2 roues motorisés et les vélos.

Le conseil d'administration adopte à l'unanimité la délibération n° 2023/03/06P

Affaire 2023/03/07P : mise à jour du contrat cadre amodiation

Mme HIRIART indique qu'une première délibération a été adoptée en novembre 2018 afin de définir un contrat type pour les amodiations. Aujourd'hui, il est proposé d'adopter un nouveau contrat type afin de le sécuriser davantage. L'essentiel des dispositions n'a pas été modifié. Les dispositions financières du contrat ont été revues afin de tenir compte notamment du coût des abonnements et la procédure à suivre en cas de cession du contrat d'amodiation a été précisée.

Le conseil d'administration adopte à l'unanimité la délibération n° 2023/03/07P

Affaire 2023/03/08P : tarifs des redevances d'occupation du domaine public : modification

Mme HIRIART stipule que, lors du dernier conseil d'administration, ont été adoptés les tarifs pour occupation du domaine public. Il est proposé en complément de la précédente délibération d'adopter de nouveaux tarifs qui concernent l'occupation temporaire privative d'emplacements de stationnement et un tarif pour des panneaux de signalétique et dispositifs de communication. Cette délibération viendra en complément de celle adoptée lors de la séance du 29 mars dernier.

Le conseil d'administration adopte à l'unanimité la délibération n° 2023/03/08P

Affaire 2023/03/09P : parking Bonnac : cession du volume 2

Mme HIRIART indique qu'une régularisation de l'état descriptif de division en volume (EDDV) a été initiée par un cabinet géomètre où il est ressorti que les limites juridiques de l'EDDV ne correspondaient pas aux limites pratiques et que METPARK était propriétaire d'une partie d'un volume de 33 m² alors que la Régie ne l'a jamais eu en sa possession et ne l'a donc jamais utilisé. Il est prévu une régularisation de cet EDDV. Vinci utilisant ce volume depuis le début propose de racheter cette partie. La Régie a demandé l'avis des Domaines pour connaître sa valeur. Le montant évalué par les Domaines correspond à la proposition et aux négociations qui ont été initiées avec Vinci. Il est proposé d'autoriser METPARK à céder ce volume 2 de 33 m².

M. ANDREOTTI précise que la proposition d'achat de Vinci était à l'origine de 1 € et METPARK vend in fine cet espace à 10 000 €.

Le conseil d'administration adopte à l'unanimité la délibération n° 2023/03/09P

Affaire 2023/03/10P : mise en affectation d'un local à usage non commercial sur le site Laharpe

M. ANDREOTTI précise que cette affaire est reportée. En effet, METPARK a déjà dépensé 40 000 € de travaux pour mettre à niveau ce site mais les services de la Régie se sont aperçus dernièrement qu'il y a énormément de fuites et que la toiture serait chancelante avec une charpente en mauvais état. Avant de prendre en affectation ce local, il a été décidé de retirer cette délibération et surtout de mener des investigations complémentaires pour étudier la solidité de cette toiture et auquel cas, METPARK prendra contact avec Bordeaux Métropole qui souhaite mettre à disposition de la Régie ce local.

Affaire 2023/03/11P : mise en affectation du siège social de METPARK

Mme HIRIART indique qu'il est demandé aux membres du conseil d'administration d'adopter la délibération miroir de Bordeaux Métropole. En effet, le 31 mars dernier, le siège social a été mis en affectation à METPARK avec une redevance annuelle de 31 498 €.

Le conseil d'administration adopte à l'unanimité la délibération n° 2023/03/10P

Affaire 2023/03/12P : marché n° 2023MOE020 maîtrise d'œuvre pour la rénovation, la mise aux normes et la création de réseaux de sprinklage dans 7 parcs (Pey-Berland, Front du Médoc, 8 mai 45, Pessac, Mérignac, Victoire et Grands Hommes) : autorisation de signature

Mme GOULAY précise ce marché fait partie d'une grande remise à niveau de sprinklage de ces parcs pour 5,7 M€. Pour ce faire, un marché de maîtrise d'œuvre a été lancé et a été attribué par la commission d'appel d'offres réunie le 03 mai dernier à la société ARTELIA pour un montant de 343 029,27 € H.T. Il est demandé aux membres du conseil d'administration d'autoriser M. le directeur général à signer ce marché.

M. ANDREOTTI indique que cette délibération démontre une fois de plus les efforts conséquents financiers qui vont être réalisés pour assurer un niveau de sécurité très haut dans les parkings.

M. le président ajoute que ces décisions font suite au respect des engagements pris. Certaines commissions de sécurité ont été un peu limite à une certaine époque, il avait été pris cet engagement au sein de ce conseil d'administration de procéder au sprinklage, ce qui est un plus pour la sécurité au sein des parkings.

M. BOBET fait remarquer que 343 000 € pour la maîtrise d'œuvre sur un montant estimé des travaux de 5,7 M€, cette maîtrise d'œuvre n'est pas très élevée. Je suis étonné du ratio relativement bas.

M. ANDREOTTI précise que les négociations ont été bien menées.

M. SEGUIN indique que c'est une maîtrise d'œuvre qui est technique d'où un coût un peu moins élevé.

M. LEVY demande si c'est un sprinklage du même type que sur le parking centre commercial Mériadeck ?

M. SEGUIN répond que ce sera juste un niveau à eau normal.

Le conseil d'administration adopte à l'unanimité la délibération n° 2023/03/12P

Affaire 2023/03/13P : remboursement de dépenses par la régie d'avance

Mme BORDIN-MORA indique que la Régie a réalisé sur 2022 et 2023 quelques petites dépenses non prévues dans l'arrêté de régie d'avance. Cet arrêté va être mis à jour. Il est demandé aux membres du conseil d'administration de bien vouloir valider le remboursement des sommes et notamment une somme avancée par une salariée. Ces sommes seront remboursées par mandat sur les conseils de Mme MOLIA.

Le conseil d'administration adopte à l'unanimité la délibération n° 2023/03/13P

M. ANDREOTTI précise que la Régie est dans la phase finale pour l'interconnexion entre le péagiste du parking Aréna et le péagiste de TBM. A compter du 1^{er} juin, le parking Aréna deviendra un parc mixte avec l'accueil des abonnés TBM sur 500 places qui seraient mises à disposition en journée. Ces abonnés pourront stationner gratuitement sur ce parc.

M. SEGUIN indique que le système est performant car il ne nécessitera que le badge TBM ; il n'y aura pas de valideur comme c'est le cas sur d'autres parkings.

M. le président ajoute qu'il avait insisté sur le principe d'une seule carte. Ce sujet sera délibéré au prochain conseil métropolitain. Tout sera prêt pour que les habitants de ce secteur puissent stationner dans ce parking où il y a de la place en journée mais il faudra qu'ils soient partis avant le début du spectacle.

M. LEVY souhaite avoir des précisions pour les jours de concert si les abonnés TBM ne sont pas sortis.

M. ANDREOTTI répond que les jours de concert, les abonnés TBM devront quitter le parking 2 H avant le début du spectacle sinon ils seront soumis à la tarification horaire auquel s'ajoutera le forfait spectacle.

M. le président fait remarquer que c'est une bonne chose pour les habitants de ce secteur. Une étude avait démontré qu'un habitant venant de la rive droite par rapport à un habitant de la rive gauche entre dans le parking 1 H plus tôt le matin et quitte le parking 1 H plus tôt le soir.

Fin de la séance à 17 H 30.

Le Président



Christophe DUPRAT